

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026
DIR_26_55

OBJET : Délégation de signature.

- Le Maire de Saint-Martin-Boulogne ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence de Madame Pascale LEBON, Maire, une délégation de signature est donnée à :

↳ **Madame Betty BOULOGNE, 1^{ère} Adjointe** :

- **Du 17 au 27 juillet et du 10 au 19 août 2026 inclus** :
 - Tous les documents et arrêtés relatifs à la circulation et à l'Ordre Public ;
 - Tous les actes administratifs, arrêtés et documents d'urbanisme ;
 - Tous les documents relatifs à l'application du droit des sols ;
 - Tous les documents et arrêtés relatifs aux carrières, avancements, formations, sanctions et la gestion du personnel en général ;
 - Tous les documents relatifs aux adjudications, aux marchés, la signature de pièces comptables, de mandatements, de titres de recettes, des dossiers de subventions ;
 - Toutes conventions, tous contrats et avenants, promesses et actes de vente ;
 - Tous documents relatifs à la paie ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs au statut des étrangers ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs aux régies ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs aux concessions de cimetières ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs aux autorisations de buvettes ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs à l'attribution de médailles du travail ;
 - Tous documents et actes administratifs relatifs à l'état civil, aux baux et locations des salles.
- **Conseil Municipal** :
 - Etablissement de l'Ordre du jour et de la convocation ;
 - Déroulement du Conseil Municipal ;
 - Exécution des décisions et des délibérations ;

.../...

➤ **Monsieur Clément SCIMIA, 2^{ème} adjoint :**

• **Du 28 juillet au 03 août 2026 inclus :**

- Tous les documents et arrêtés relatifs à la circulation et à l'Ordre Public ;
- Tous les actes administratifs, arrêtés et documents d'urbanisme ;
- Tous les documents relatifs à l'application du droit des sols ;
- Tous les documents et arrêtés relatifs aux carrières, avancements, formations, sanctions et la gestion du personnel en général ;
- Tous les documents relatifs aux adjudications, aux marchés, la signature de pièces comptables, de mandatements, de titres de recettes, des dossiers de subventions ;
- Toutes conventions, tous contrats et avenants, promesses et actes de vente ;
- Tous documents relatifs à la paie ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs au statut des étrangers ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs aux régies ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs aux concessions de cimetières ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs aux autorisations de buvettes ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs à l'attribution de médailles du travail ;
- Tous documents et actes administratifs relatifs à l'état civil, aux baux et locations des salles.
- Conseil Municipal :
 - Etablissement de l'Ordre du jour et de la convocation ;
 - Déroulement du Conseil Municipal ;
 - Exécution des décisions et des délibérations ;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Saint-Martin-Boulogne, le 16 juillet 2026

Visa D.G.S :

**Le Maire,
Pascale LEBON**

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours :
<http://www.telerecours.fr>.